

MINISTERE DE L'EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

**QUARANTE SIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION**

**sur le thème :
CONTENUS DE L'EDUCATION ET STRATEGIES
D'APPRENTISSAGE POUR VIVRE ENSEMBLE
AU XXI^{ème} SIECLE : PROBLEMES ET SOLUTIONS**

Genève, 5 - 7 Septembre 2001

RAPPORT DU MALI

MAI 2001

SOMMAIRE

PAGES

I. Aperçu du Système d'Education à la fin du XXè siècle	4
I.1. Principales Réformes et Innovations	
Introduites lors de la dernière décennie	4
I.2. Principaux Acquis de 1990/2000	6
I.3. Synthèse des réalisations et leçons tirées	
du processus de changement du système éducatif	15
I.4. Principaux problèmes et défis à relever	
en ce début de XXIè siècle	20
II. Contenus de l'Education et Stratégies d'Apprentissage	
pour le XXIème siècle	23
II.1. Principes édictés par le Cadre Général d'Orientation	
pour l'élaboration du nouveau Curriculum au Mali	23
II.2. Processus de Prise de Décision et Contenus	
des Programmes d'Enseignement	25
II.3. Stratégies d'Apprentissage et Politiques	28
II.4. Les Stratégies d'évaluation	31

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la préparation de la participation du Mali à la 46^{ème} session de la Conférence Internationale de l'Education qui se tiendra du 5 au 7 septembre 2001 à Genève sur le thème intitulé « **Contenus de l'Education et Stratégies d'Apprentissage pour vivre ensemble au XXI^{ème} siècle : Problèmes et Solutions** ».

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest dans l'hémisphère Nord, le Mali est un pays intertropical avec une superficie de 1.241.238 Km² et une population estimée à 10 millions d'habitants en 2001 (recensement d'avril 1998) soit 7,9 habitants au km².

Avec à peu près 7000 km de frontières il est limité au Nord par l'Algérie, au sud par la Cote d'Ivoire et la Guinée, à l'est par le Niger et le Burkina Faso, à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal.

Le Mali est divisé en huit régions administratives plus le District de Bamako et compte 703 communes urbaines et rurales.

Le système éducatif est structuré autour des niveaux d'enseignement suivants :

- l'éducation préscolaire et spéciale ;
- l'enseignement fondamental ;
- l'enseignement secondaire général ;
- l'enseignement secondaire technique et professionnel ;
- l'enseignement normal ;
- et l'enseignement supérieur.

A coté de ces structures formelles d'enseignement, il existe des structures non formelles incluant l'alphabétisation fonctionnelle des adultes et l'éducation de jeunes déscolarisés ou non scolarisés dans les écoles du village (EDV) et dans les Centres d'Education pour le Développement (CED).

Il comprend deux grands chapitres.

Le premier chapitre donne un aperçu général sur l'évolution de la situation de l'éducation au Mali de 1990 à nos jours. Les innovations passées et celles en cours d'exécution sont profondément analysées ainsi que les problèmes rencontrés et les défis qui restent à relever.

Le deuxième chapitre est relatif aux contenus de l'enseignement ainsi qu' aux stratégies d'apprentissage et d'évaluation que le Mali se propose de mettre en place en ce début du 21^{ème} siècle.

I - APERCU DU SYSTEME D'EDUCATION A LA FIN DU XX^{ème} SIECLE

1. 1. Principales Réformes et Innovations introduites lors de la dernière décennie

A la différence des années 70 et 80 où le système éducatif malien a souffert de manque de vision tant dans la formulation des politiques que dans l'élaboration des stratégies à cause des graves crises politiques, économiques et sociales auxquelles le pays était confronté, les années 90 constituent un grand tournant dans la conception, la planification, la mise en œuvre d'importantes réformes et innovations éducatives et pédagogiques. Ces réformes et innovations ont concerné plusieurs aspects du système éducatif. Il s'agit notamment :

- **de Réformes Institutionnelles** : au plan institutionnel on a assisté à la création de nouvelles structures chargées de l'éducation comme le Ministère chargé uniquement de l'éducation de base en 1992, la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale en 1993, la Cellule de Planification et de Statistique en 1995, la Cellule pour la Promotion de la Langue Arabe. La restructuration de l'enseignement supérieur a conduit à la création de l'université en 1996. Les anciennes écoles supérieures existantes dans le pays ont été transformées en Facultés, Instituts Universitaires et en écoles rattachés à l'Université. Des cellules chargées de la scolarisation des filles ont été également créées tant au niveau national, régional que local. Une cellule technique chargée de l'élaboration d'un Programme Décennal de Développement de l'Éducation (1998-2008) a été également créée en 1996.

- **de la refonte des programmes d'enseignement** : les méthodes d'enseignement par objectif pédagogique opérationnel ont été introduites dans le système dès le début des années 1990. En plus de la méthode d'enseignement par objectif pédagogique opérationnel, d'autres innovations comme l'éducation environnementale, l'éducation en santé nutrition ainsi qu'à la vie familiale et en matière de population ont été également expérimentées et validées.

- **de la promotion et de l'utilisation des langues nationales** : l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement a été assignée au Ministère de l'Éducation par le Décret 93-107/P-RM du 16 Avril 1993. Se fondant sur les succès enregistrés depuis 1987 par l'expérimentation de l'introduction des langues nationales à travers la pédagogie convergente, le Ministère de l'éducation a décidé à partir de la rentrée scolaire 1994/1995 de la généralisation progressive de cette pédagogie d'enseignement concomitant des langues nationales et du français. Cette généralisation touche aujourd'hui 678 classes de 241 écoles.

- **de la valorisation des alternatives locales d'éducation** : Grâce au soutien des Partenaires Techniques et Financiers et des ONG, la décennie écoulée a été profondément marquée par l'émergence de différents types d'écoles comme les écoles de base communautaires, les écoles de village (EDV), les centres d'éducation pour le développement (CED). Le Gouvernement du Mali, par l'adoption de la loi 94-032 du 25 Juillet 1995 et de ses décrets d'application, a offert un cadre juridique pour l'épanouissement de ces types d'écoles. Ces écoles sont autogérées et bénéficient du soutien actif des communautés locales. Elles recrutent généralement les enfants déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 15 ans. Les programmes d'enseignement dans ces écoles sont adaptés aux réalités du milieu local.

- **de la pratique de la double vacation (double flux)** : Cette pratique a permis à environ 67.000 enfants supplémentaires d'aller à l'école au cours de l'année scolaire 1995/96. En 1997/98, 11682 salles de classe utilisaient la double vacation soit 21,1% des salles de classes du premier cycle de l'enseignement fondamental.

- **de la pratique de la double division (classes multigrades)** dans les zones rurales à faibles effectifs scolaires.

- **du recrutement massif d'enseignants contractuels** : Le recrutement d'enseignants contractuels a été initié par le gouvernement en 1992 pour faire face au manque de maîtres. Ce système a permis de recruter sur la base de contrats périodiques plus de 3303 jeunes diplômés au niveau de l'éducation de base grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers et aux ressources budgétaires nationales et locales.

- **de l'introduction des activités pratiques dans l'enseignement** ainsi que de l'enseignement modulaire adapté au milieu.

- **de la mise en œuvre d'un Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle** comprenant trois composantes à savoir le Fonds d'appui à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) ; de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) et de la Formation Professionnelle Initiale (FPI).

- **de l'informatisation du système de gestion, de contrôle et de supervision** du système éducatif à tous les échelons de l'administration scolaire.

- **de la valorisation du système de partenariat dans la gestion de l'école** : Le partenariat en tant qu'espace de concertation a été formalisé depuis décembre 1993 à travers des rencontres bilatérales et multilatérales périodiques de tous les partenaires de l'école autour des grandes questions de l'école malienne.

- **de l'introduction de l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté** dans les programmes d'enseignement. Cette innovation vise à consolider les bases encore fragiles de la démocratie naissante au Mali.

- **de la promotion de la recherche et de l'évaluation en sciences de l'éducation et en pédagogie** : au cours de la décennie écoulée la mesure du niveau des acquisitions des élèves, le suivi et l'évaluation des innovations pédagogiques ont occupé une place prépondérante au sein du système éducatif. Les acquisitions des élèves ont été mesurées à travers des tests critériés et standardisés dans le cadre des projets comme le Projet UNESCO-UNICEF sur le Suivi Permanent de l'Éducation pour tous (MLA), le Projet de développement de l'éducation de base (PDEB), le Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) et le Projet d'Amélioration de la Qualité de l'éducation (PAQE). Une cellule de testing dotée d'une importante banque d'items pour l'évaluation à tout moment du rendement des élèves, des conditions d'études et des méthodes pédagogiques a été également ouverte au Centre National de l'Éducation (ex Institut Pédagogique National).

1.2. Les principaux acquis de 1999 / 2000

A - Education Préscolaire et Spéciale

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, on comptait 212 Institutions d'Education Préscolaire avec 591 classes et 25.141 enfants encadrés par 1.050 éducateurs¹ dont 839 femmes, soit 80 % de l'effectif du personnel enseignant.

L'effectif des enfants encadrés dans les institutions préscolaires est passé de 15.908 en 94-95 à 25.141 en 1998-1999, soit un taux d'accroissement de 12 % en quatre ans. Le taux de préscolarisation, en constante progression, est ainsi passé de 1,22 % en 1994 / 95 à 1,74 % en 1997/98 pour atteindre 2,26% en 1998/99. Il est de l'ordre 2,78% en 1999/2000. Ce qui traduit l'intérêt de la population pour les jardins d'enfants, longtemps considérés comme réservés aux seules couches sociales privilégiées.

Pour ce qui est de l'éducation spéciale, il est à signaler que les 8 institutions d'éducation spéciale existantes dans le pays accueillent un nombre très limité d'enfants et d'adolescents handicapés : seulement 961 enfants sont encadrés actuellement dans lesdites institutions, soit un taux d'encadrement d'environ 0,5%. On a une moyenne de 15 éducateurs par institution, soit environ 120 au total.

Malgré les progrès accomplis ces cinq dernières années, il est aisé de constater que ce sous secteur de l'éducation est encore loin de l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés dans le cadre du PRODEC.

Rappelons que le PRODEC se propose d'atteindre un taux de préscolarisation de 5% à mi-parcours et de 10% à la fin du programme; quant au taux d'encadrement des enfants et adolescents handicapés, il se propose de les porter à 2,5% en 2003 et 5% en 2008. Ce qui exige la réalisation d'infrastructures, la formation d'un personnel qualifié en nombre suffisant ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par les problèmes de développement de la petite enfance et de l'enfance handicapée.

B - Enseignement Fondamental

Le nombre d'écoles de l'Enseignement Fondamental a atteint 3.562 au cours de l'année scolaire 1999/2000 contre 3.264 en 1998/99 se répartissant en 3001 écoles du 1^{er} cycle, 480 du

2^{ème} cycle et 81 écoles de cycle complet. De 1992 à 2000, le nombre d'écoles publiques est passé de 1.943 à 3.562 soit un taux de progression annuel de 9%.

L'Enseignement Fondamental comptait 15.470 salles de classe en 1998/99. Au cours de cette année scolaire 1999/2000, on y dénombrait 17 221 salles de classe dont 14 377 au 1^{er} cycle et 2 844 au second cycle. Les efforts appréciables réalisés dans la construction des salles de classe, dont le nombre est passé de 9 516 à 17 221 de 1992 à ce jour, explique cette bonne progression. Néanmoins, les besoins demeurent encore importants.

S'agissant des effectifs scolaires, ils sont au nombre de 1.235.605. élèves contre 1.102.857 en 1998/99 à emprunter les chemins de l'école, dont 1.078.025 au premier cycle et 157.580 au second cycle. Le taux brut de scolarisation est de 57,8% contre 53,9% en 1997/98.

Le ratio élèves/classe dans les écoles publiques est de 66 au premier cycle et 61 au second cycle. Cet engorgement des classes au second cycle de l'enseignement fondamental rend compte de l'insuffisance notoire des écoles de ce niveau d'enseignement. Cette situation crée un malaise évident dans la gestion des flux entre les deux niveaux.

Concernant le personnel enseignant, le déficit demeure malgré les mesures appliquées comme le recrutement de vacataires et de volontaires de l'éducation. Si en 1998/99, 16.507 enseignants évoluaient dans les classes, en 1999/2000, on en compte 18 300 dont 13 492 au premier cycle et 4 808 au second cycle. Les femmes représentent 21,6% de l'effectif du personnel enseignant. Elles sont un peu plus nombreuses au premier cycle où elles représentent 23,3% contre 17% au second cycle. Il faut remarquer que plus le niveau d'études augmente, plus la proportion des femmes parmi le personnel enseignant diminue. Cette tendance est surtout perceptible dans les capitales régionales. Or une des conditions à la réussite de la scolarisation des filles reste la représentativité des femmes parmi le personnel enseignant.

Sur la base des données qui précèdent, il est donc permis de dire que l'école malienne connaît des progrès notables sur le plan quantitatif. L'évolution du nombre d'écoles, du personnel enseignant et des effectifs d'élèves l'attestent suffisamment. A ce rythme, l'objectif d'au moins

¹ Le nombre d'éducateur (1050 dont 819 femmes) prend en compte le personnel d'appui (surveillantes, gardiens,

75% du taux brut de scolarisation envisagé par le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) sera atteint et même dépassé à l'horizon 2007/2008.

L'embellie est constatable également sur le plan qualitatif, si l'on se réfère au pourcentage des admis aux différents examens de l'Enseignement Fondamental : 58,49% en 1998/99 contre 55,9% en 1997/98 au Certificat de Fin d'Etudes du Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental (CFEPCEF) et 70,92% en 1998/99 contre 66,9% en 1997/98 au Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF).

Cette amélioration de la qualité du système éducatif est imputable en grande partie à l'application des méthodes actives, notamment celle de la pédagogie convergente.

La pédagogie convergente est une pédagogie active qui valorise la langue maternelle de l'apprenant et la langue seconde à travers un enseignement concomitant de celles-ci. Expérimentée depuis 1987 dans deux écoles de la ville de Ségou, les différentes évaluations interne et externe qui ont été faites ont permis d'établir la pertinence de cette innovation quant à la facilitation de l'apprentissage et à la réduction de la déperdition scolaire. Le département a alors entrepris une extension progressive de cette démarche pédagogique dans les écoles.

Aujourd'hui la pédagogie convergente touche 75.000 élèves (dont 42,89% de filles) évoluant dans 1253 classes de 345 écoles. Au total 1600 maîtres et 80 conseillers pédagogiques, 40 Directeurs de CAP, 9 Directeurs d'Académie d'Enseignement et 100 maîtres des IFM ont été formés à cette pédagogie. En plus des six (6) langues déjà utilisées (Bamanankan, fulfuldé, songoy, dogon, soninke et tamasheq), la rentrée scolaire 1998/99 a vu l'introduction du bomu et du syenara.

Il faut signaler certaines difficultés comme le choix de la langue d'enseignement dans les milieux multilingues, l'insuffisance de maîtres locuteurs de certaines langues, l'élaboration et la distribution de matériels didactiques. L'équipe chargée de la pédagogie convergente s'emploie à réduire ces difficultés à travers des formations annuelles des enseignants et surtout la production en nombre suffisant de matériels didactiques.

C - Enseignement Normal

auxiliaires). En réalité, le nombre d'éducateurs diplômés n'excède pas 500.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « politique d'élargissement de la base de la pyramide du système éducatif », la formation initiale des formateurs en nombre suffisant et de qualité est un défi majeur pour le Ministère de l'Education.

Aussi, l'ouverture des IPEG de Kayes, de Sévaré (Mopti) et de l'Institut de Formation Hégire de Tombouctou, en plus des IPEG de Niono (Ségou) et de Kangaba (Koulikoro) et de l'ENSEC de Bougouni (Sikasso), a permis une augmentation du nombre des écoles de Formation des maîtres qui est passé de 3 à 6, avec une répartition géographique sur six (6) régions. En outre, on peut noter l'amélioration de la capacité d'accueil et l'amélioration des conditions de travail des structures existantes, par :

- la construction et l'équipement de dix (10) salles de classes, d'une bibliothèque, d'un laboratoire, d'un bloc administratif et des toilettes à l'Ecole Normale Secondaire de Bougouni ;
- la construction et l'équipement de six (06) salles de classe à l'IPEG de Niono ainsi que la réhabilitation des locaux existants ;
- la construction et l'équipement de trois (03) salles de classe dans chacun des IPEG de Mopti et de Kayes.

Cette augmentation des capacités d'accueil a favorisé un accroissement des effectifs des élèves maîtres qui sont passés respectivement de 323 pendant l'année 1994/95 à 1546 en 1997/98 et 2138 en 1998/99.

Quelques facteurs essentiels concourent au développement des cursus et à l'amélioration de la qualité de la formation dans lesdites écoles. Il s'agit de :

- la conditionnalité de l'accès aux dites écoles de formation par un concours avec les niveaux de recrutement DEF et BAC pour des cursus de trois (03) ans et deux (02) ans ;
- le recrutement de maîtres spécialistes par la Fonction Publique et la mise à disposition des professionnels sortants de l'Ecole Normale Supérieure ;
- la révision des programmes ;
- la dotation en matériel audio-visuel ;

- l'augmentation de la durée du stage pratique des élèves sortants qui est passé de 3 à 8 mois.

Le nombre des professeurs des Ecoles de formation, qui s'élevait à 133 en 1997/98, atteint cette année 164 dont 08 femmes (4,90 % de l'effectif total).

Enfin, il faut noter l'existence d'un fonds d'appui à l'enseignement normal de l'ordre de 100.000.000. F CFA sur le budget d'Etat 2000, destiné à l'achat d'équipements et de manuels scolaires.

D - Enseignement Secondaire Général

L'Enseignement Secondaire Général compte 55 lycées inégalement repartis à travers le pays, avec une forte concentration à Bamako. Parmi les établissements recensés, 34 appartiennent au secteur public. Au cours de la présente année scolaire, l'ensemble des établissements d'Enseignement Secondaire Général accueille 52 419 lycéens dont environ le cinquième dans les lycées privés. Ils sont encadrés par 2 271 enseignants dont 1 983 Professeurs d'Enseignement Secondaire Général (PESG) et 288 Maîtres du Second Cycle (MSC).

Ces statistiques font apparaître l'insuffisance du corps enseignant qui mériterait d'être mieux étoffé. On notera également l'insuffisance des capacités d'accueil à Bamako, Sikasso et Ségou alors qu'il y a une sous utilisation des structures dans certaines localités telles que Nioro, Banamba et Kidal. Ce qui interpelle le système d'orientation en vigueur ainsi que les pratiques de transfert d'élèves.

E - Enseignement Technique et Professionnel

Les établissements publics d'Enseignement Technique et Professionnel sont au nombre de onze (4 établissements à Bamako et 7 dans les régions). Quant aux établissements privés, ils sont au nombre de 54 dont 1 reconnu d'utilité publique.

Les établissements privés régionaux accueillent sensiblement le 1/10^{ème} de l'effectif total des élèves de cet ordre d'enseignement qui est de 33.738 au cours de l'année scolaire 1999/2000 contre 26.784 en 1998/99.

Le personnel enseignant, très insuffisant, est au nombre de 715 (dont 410 permanents et 305 contractuels) en 1999/2000 contre 611(dont 374 permanents et 237 contractuels) en 1998/99. Outre l'insuffisance de ce personnel, il faut signaler l'inexistence de certaines spécialités sur le marché de l'emploi (plomberie sanitaire, topographie, menuiserie...).

La pression sociale sur les écoles techniques et professionnelles est généralement très forte à cause du nombre élevé de demandes d'orientation, de réorientation et de transferts des élèves des établissements d'Enseignement Secondaire Général vers les établissements de l'E.T.P. Or, le nombre de places disponibles dans les établissements existants est très limité. Sans compter que l'ETP souffre d'une insuffisance notoire de laboratoires et d'ateliers qui, lorsqu'ils existent, sont sous-équipés et peu fonctionnels. En plus, les terrains d'application (lieux de stage) sont rares.

Il est donc impérieux de renforcer les structures existantes et d'en créer de nouvelles, notamment en s'appuyant sur les initiatives privées.

F - Enseignement Supérieur

La jeune Université du Mali, qui comporte 9 facultés et grandes écoles, accueille au cours de l'année universitaire 1999-2000 19.881 étudiants inscrits et repartis comme suit :

FSJE :	6.607
IPR/IFRA :	440
FLASH :	5.697
ENI :	664
FAST:	2 004
FMPOS :	3.329
ENSUP :	264
IUG :	796
ISFRA :	80

L'Université du Mali compte 960 enseignants dont 538 permanents, 258 vacataires et 164 contractuels. A la date d'aujourd'hui ce nombre est insuffisant, c'est pour cela qu'un besoin en personnel enseignant, au nombre de 147, a été exprimé par les structures de l'Université du Mali.

A l'Université du Mali travaillent 127 agents techniques et administratifs. Un besoin de 22 agents est exprimé.

Quatre ans après l'ouverture des Facultés de l'Université du Mali, la forte demande de formation dans l'enseignement supérieur a conduit à des effectifs pléthoriques. Ceci a pour conséquence, un dépassement des capacités d'accueil des structures.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement depuis 1994 pour réhabiliter les anciennes infrastructures et construire de nouvelles, la situation actuelle est caractérisée par :

- Une dégradation avancée de certaines infrastructures ;
- La vétusté des équipements, des matériels scientifiques, des moyens logistiques, et dans bien des cas l'insuffisance voire l'absence de ces mêmes moyens ;
- L'absence d'établissements fondamentaux comme la Bibliothèque Universitaire Centrale, l'Institut Universitaire de Technologie et la presse universitaire.

Cette pénurie de moyens rend les activités pédagogiques difficiles et dans certains cas les freine. Il s'avère donc nécessaire, de procéder à une consolidation des infrastructures et des équipements pour permettre à l'Université du Mali d'accomplir ses missions en matière de pédagogie et de recherche.

L'année universitaire a été marquée par la création de nouveaux cursus de formation tant au niveau des filières courtes (BAC + 2) qu'à celui du 3^e cycle.

Dans le cadre de la professionnalisation l'IPR/IFRA a ouvert 7 filières courtes : aviculture ; Aménagement et Gestion des Ressources Forestières et Halieutiques ; Aménagement Hydro-agricoles ; Production de Viande ; Production des cultures vivrières et Industrielles ; Production Horticole ; Amélioration des Plantes et Production des Semences.

En matière de formations doctorales, l'ISFRA a ouvert des DEA en mathématiques, en géographie urbaine et en sciences de l'éducation. Quant à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques, elle a créé un DEA en Droit Public et un autre en Droit Privé.

G - Education non formelle

G.1. L'Alphabétisation des adultes

L'alphabétisation vise essentiellement les adultes, hommes et femmes, qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école, ainsi que les jeunes non scolarisés et déscolarisés. Actuellement, l'alphabétisation des adultes se fait dans onze langues nationales : bamanankan, bomu, bozo, dogon, fulfulde, khasonke, mamara, syenara, soninke, songhoï et tamasheq. De l'indépendance à nos jours, l'alphabétisation a touché plus de 1.260.000 personnes.

Le Mali affronte le 3^{ème} millénaire avec de gros chantiers qui renforcent considérablement l'éducation non formelle. Les grands axes s'articuleront autour du PRODEC, de la décennie Paulo Freire et de la Fondation « Karanta ». Par rapport aux Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les objectifs fixés visent à :

- Renforcer les compétences linguistiques et pédagogiques des alphabétiseurs et des chefs de Zone d'Alphabétisation Fonctionnelle (ZAF), pour leur permettre un meilleur encadrement des auditeurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement des comités d'alphabétisation ;
- Améliorer le partenariat autour des CAF ;
- Améliorer les contenus et méthodes d'apprentissage.

Le programme prévoit la formation de 23.000 animateurs/animatrices aux règles de transcription et d'enseignement des langues nationales et de 660 chefs de ZAF aux techniques de suivi – évaluation.

A la fin du programme, 50% des adultes âgés de 16 à 54 ans, dont 60% de femmes, seront initiés à la lecture, à l'écriture et au calcul dans leur langue.

G.2. Les Centres d'Education pour le Développement (CED)

En 1992, le département en charge de l'éducation a élaboré et mis en œuvre une alternative d'extension de l'éducation de base non formelle à travers la stratégie des Centres d'Education pour

le Développement, afin de prendre en charge les enfants non scolarisés et déscolarisés qui fréquentaient de plus en plus les centres d'alphabétisation des adultes.

Les premiers CED ont été ouverts en 1993. Actuellement, les cours sont dispensés en langue nationale bamanankan dans 202 CED qui enregistrent des résultats encourageants. Il est prévu d'étendre l'expérience aux autres aires linguistiques du pays.

Les objectifs assignés sont les suivants :

- Renforcer les compétences linguistiques et pédagogiques des éducateurs et des superviseurs des CED pour leur permettre d'assurer un meilleur encadrement des auditeurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement des comités de gestion des CED et autres personnes ressources impliqués dans le processus de formation pré – professionnelle ;
- Améliorer le partenariat autour des CED.

Les objectifs quantitatifs, dans le cadre du PRODEC, sont de former 1 023 éducateurs de CED aux méthodes d'enseignements dans les langues nationales et 1 023 Comités de Gestion de CED aux techniques d'encadrement. Cela aboutira à la formation de 50% de Jeunes déscolarisés précoces ou non scolarisés, dont 50% de filles.

H - Le Financement du système éducatif

Le système éducatif a bénéficié de 22,53% à 25,65% des dotations budgétaires récurrentes entre 1996 et 2000 soit respectivement 32,2 milliards et 51,8 milliards de FCFA d'où une augmentation de 60,8% en cinq ans.

Les dépenses globales d'éducation pour la même période sont passées de 41 à 59,7 milliards de F CFA soit une augmentation de 45,6%.

H –1. Les Dépenses récurrentes

Elles servent essentiellement à payer les salaires, les bourses, le matériel didactique, les subventions et le fonctionnement des structures du système éducatif. Elles ont passées sur la

période 1994-2000 de 24,6 à 51,8 milliards francs CFA soit une augmentation de 110,6% .Le Budget d'Etat contribue pour une part très importante dans ce financement.

H –2. Les Dépenses d'Investissements et d'Équipement.

Elles servent à l' acquisition des biens durables. Ces dépenses ont peu varié sur la période 1994-2000 car elles se chiffrent respectivement à 12,4 milliards en 1994 et 14,5 milliards en 2000 soit ,une augmentation de 15,08% en six ans. A ce niveau les Partenaires Techniques et Financiers contribuent pour plus de 80%.

1.3. Synthèse des réalisations et leçons tirées du processus de changement du système Éducatif

La mise en œuvre du Projet de Développement de l'Éducation de Base (PDEB), du Programme d'Ajustement Structurel du Secteur de l'Éducation (PASSE) et du Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle ainsi que les innovations sus- citées ont permis :

- le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants à travers la multiplication des écoles de formation des enseignants et du nombre de stages de formation en pédagogie et en didactique au cours de la décennie écoulée ;

- l'augmentation significative des effectifs scolaires du premier cycle de l'enseignement fondamental qui sont passés de 340.575 au cours de l'année scolaire 90/91 à 875.584 en 1999/2000. Ces effectifs ont presque triplé en l'espace de 10 ans ;

- l'augmentation du taux brut de scolarisation qui est passé de 26, 0% en 1990 à 55, 6 en 1998 / 99 pour atteindre 57,8 % en 1999/2000 (68, 0% pour les garçons contre 46, 30 % pour les filles) ;

- l'accroissement du taux de scolarisation des filles qui est passé de 18,9% en 1990 à 46,30 % en 1999/2000.

Tableau 1 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU

PREMIER CYCLE
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL de 1988/89 à 1998/99

Années Scolaires	Effectifs du 1 ^{er} cycle			Population 7- 12 ans			T B S au 1er cycle		
	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF
1988/89	228902	136256	365158	691951	715134	1407085	33,1%	19,1%	26,0%
1989/90	237844	139528	377372	717087	736955	1454042	33,2%	18,9%	26,0%
1990/91	249372	145962	395334	734075	748899	1482974	34,0%	19,5%	26,7%
1991/92	271424	159212	430636	752394	743893	1496287	36,1%	21,4%	28,8%
1992/93	308527	186054	494581	756324	753460	1509784	40,8%	24,7%	32,8%
1993/94	343454	213630	557084	765305	766008	1531313	44,9%	27,9%	36,4%
1994/95	367297	245172	612469	782477	783512	1565989	46,9%	31,3%	39,1%
1995/96	414268	268895	683163	807828	805560	1613388	51,3%	33,4%	42,3%
1996/97	472561	305889	778450	829769	838321	1668090	57,0%	36,5%	46,7%
1997/98	512344	350530	862874	854844	869901	1724745	59,9%	40,3%	50,0%
1998/99	565743	393092	960342	869998	854840	1724838	65,%	46,%	55,6%

- l'accroissement du taux d'alphabétisation des adultes qui est passé de 20 % en 1987 à 29,1% en 1997/98 ;
- la réduction des disparités liées au sexe et à la zone géographique dans l'évolution du taux de scolarisation même si par ailleurs les efforts consentis dans ce sens méritent d'être poursuivis.

**Tableau 2 : Evolution des effectifs au
Secondaire Général**

Année Scolaire	Effectifs secondaire général		
	Garçons	Filles	Total
1988/89	7441	1960	9401
1989/90	7927	2432	10359
1990/91	7469	2457	9926
1991/92	11360	3186	14546
1992/93	10900	4232	15132
1993/94	15319	6044	21363

1994/95	19844	7536	27380
1995/96	22742	9277	32019
1996/97	27243	11083	38326
1997/98	28920	12632	41552

SOURCE: CPS/ME

Tableau 3 : Evolution des effectifs au Secondaire Technique et Professionnel

Année	Effectifs secondaire Technique		
	Scolaire	Garçons	Filles
1988/89	5223	2398	7621
1989/90	5842	1992	7834
1990/91	7752	2786	10538
1991/92	9185	2944	12129
1992/93	6364	3112	9476
1993/94	9325	4055	13380
1994/95	12910	5547	18457
1995/96	10887	7019	17906
1996/97	12987	6439	19426
1997/98	13485	6706	20191

SOURCE: CPS/ME

Tableau 4 : Evolution des effectifs de l'Enseignement Normal

Année	Effectif		
	Scolaire	Garçons	Filles
1988/89	1326	434	1760
1989/90	1013	317	1330
1990/91	721	173	894
1991/92	452	91	543
1992/93	368	71	439
1993/94	364	63	427
1994/95	264	59	323
1995/96	574	213	787

1996/97	1024	489	1513
1997/98	1032	494	1546

SOURCE : CPS/ME

Tableau 5 : Evolution des effectifs de l'Enseignement Supérieur

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
FMPOS	1719	2386	2927	3329
FLASH	994	2064	3918	5697
FAST	636	1354	1900	2004
FSJE	3147	4307	6595	6607
ENSUP	1554	1161	728	264
ENI	981	900	736	664
ISFRA	41	54	66	80
IUG	891	869	912	796
IPR/IFRA	811	719	900	440
TOTAL	10774	13814	18682	19881

SOURCE : CPS/ME

Fort des leçons tirées au cours de la mise en œuvre du PDEB et du PASSE, le Département de l'Éducation a procédé, grâce au concours des partenaires techniques et financiers, à la conception et à l'élaboration d'un Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) au cours des années 1996/98 et à son lancement en 1999. Car de nos jours, il apparaît de plus en plus que, les problèmes de développement en général et ceux de l'éducation en particulier ne peuvent mieux être résolus que dans une Approche Programme de Développement. Cette approche exige une vision plus globale et une planification plus stratégique (c'est à dire à long terme) des objectifs de développement à atteindre.

Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (1998- 2008) constitue l'innovation majeure en cours dans le système éducatif. Il comprend 11 axes principaux prioritaires à savoir :

- * une éducation de base de qualité pour tous : pour atteindre cet objectif des politiques systématiques de refonte des curricula, de formation et de recrutement massif d'enseignants ainsi que de dotation en manuels scolaires et en matériels didactiques de qualité sont en cours d'élaboration ;

- * un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie : pour ce faire les contenus des nouveaux curricula mettront l'accent sur les compétences favorisant l'insertion harmonieuse des apprenants sur le marché de l'emploi ;

- * un enseignement secondaire général et technique rénové et performant : dans le souci de remédier à la vétusté des infrastructures et des équipements des mesures concrètes sont envisagées dans le cadre du programme ;

- * un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés. A ce niveau les contenus des programmes d'enseignement seront fonction des besoins prioritaires de l'économie nationale ;

- * une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français ;

- * une politique du livre et du matériel didactique opérationnel ;

- * une politique soutenue de formation des enseignants;

- * un partenariat véritable autour de l'école ;

- * une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaire à la refondation du système éducatif ;

- * une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ;

* une politique de financement soutenue, rééquilibrée, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation.

1.4. Les principaux problèmes et les défis à relever en ce début de XXI^{ème} siècle

En dépit des progrès remarquables enregistrés au cours de la décennie écoulée, de nombreux problèmes et défis à relever subsistent toujours. Le taux de scolarisation de 57, 80% reste toujours faible au regard de la moyenne subsaharienne qui avoisine 80% de taux de scolarisation. Le Mali reste toujours parmi les pays les moins scolarisés au monde.

Au nombre des problèmes ayant constitué de véritables goulots d'étranglement au cours de la décennie écoulée on peut citer :

- **la suppression de la Direction Nationale de la Planification Scolaire** au début des années 90 et l'absence d'une vision stratégique c'est à dire d'une vision à long terme de la politique éducative nationale. Le pilotage à vue est resté prédominant pendant de nombreuses années. Il a fallu attendre la création d'une nouvelle cellule de planification et de statistique au milieu des années 90 et l'élaboration du PRODEC en 1998 pour rompre avec ce principe périlleux de management du système éducatif.

- **le manque de formation en Administration Scolaire** notamment en management et en leadership. Le système éducatif a souffert de l'absence d'une école de formation dans ce domaine. En effet, la plupart des agents chargés de piloter le système manque de formation soutenue en administration scolaire et en gestion de ressources de l'éducation.

- **les conditionnalités de l'aide de certains bailleurs de fonds.** Dans le cadre du PDEB et du PASSE par exemple certaines conditionnalités relatives à la gestion des flux d'élèves et du personnel enseignant ont souvent été de nature à limiter les efforts consentis par le Département de l'Education .

A l'instar des problèmes rencontrés au cours de la décennie écoulée, les défis à relever en ce début du XXI^{ème} siècle sont également nombreux :

- **la dette et le service de la dette** : le remboursement et le service de la dette constituent des frais énormes qui , s'ils ne sont pas ramenés à des proportions acceptables, peuvent limiter les investissements dans le secteur de l'éducation dans les années à venir.

- **les défis de l'intégration régionale et la mondialisation** imposent la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets pertinents de développement du système éducatif en vue de rendre les produits de l'école malienne plus compétitifs sur le marché international de l'emploi.

- **les défis démographiques** : le taux de croissance démographique de 2,8% et l'indice synthétique de fécondité de 6,7 sont tels qu'il contribuent considérablement à l'augmentation des effectifs alors que les infrastructures scolaires se développent lentement. Le manque des infrastructures scolaires mis en rapport avec le gonflement des effectifs dans les écoles peut détériorer la qualité de l'enseignement et le rendement interne du système.

- **le développement timide du secteur privé** : Ces dernières années, le secteur privé a joué un rôle important dans le développement éducatif malien malgré les difficultés auxquelles il est confronté. La politique du Gouvernement dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education visera à promouvoir le secteur à tous les niveaux notamment dans le secondaire et le supérieur en mettant l'accent sur la formation professionnelle.

- **la décentralisation de la gestion du système éducatif** : la décentralisation de la gestion du système éducatif a pris corps malgré quelques difficultés constatées au cours de ces deux dernières années. Le transfert de compétences et de ressources aux structures décentralisées est de plus en plus effectif.

D'une manière générale en plus de ces défis sus-cités, d'autres non moins importants méritent également une attention particulière au cours des prochaines années. Il s'agit notamment de :

- l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif ;

- la pauvreté croissante des populations surtout en milieu rural ;

- la gestion des bourses scolaires : Plus de 50% du budget de l'enseignement supérieur continue d'être alloués aux bourses des élèves. Cette situation en perdurant pourrait sérieusement compromettre l'augmentation du taux de scolarisation dans la mesure où elle s'effectue au détriment, entre autres, de l'augmentation des infrastructures scolaires et de l'achat du matériel didactique ;

- l'absence de plans de carrière dans l'enseignement aussi bien au niveau du personnel administratif qu'au niveau des chargés de cours ;

- les revendications catégorielles et la motivation des enseignants et des élèves ;

- la détérioration de la qualité de l'enseignement supérieur ;

- le chômage des jeunes diplômés ;

- l'impact de la fragilité du système démocratique sur le système éducatif ;

- le paludisme, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA peuvent décimer les populations enseignantes et scolaires et compromettre l'avenir de l'école si des mesures préventives ne sont pas prises à temps.

La réalisation de la scolarisation universelle au Mali passera nécessairement par la résolution de ces problèmes.

II - CONTENUS DE L'EDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXI^{ème} SIECLE

2.1. Principes édictés par le Cadre Général d'Orientation pour l'élaboration du nouveau Curriculum au Mali

La refondation de l'Enseignement Fondamental centre d'abord et avant tout l'intervention éducative sur l'accueil de tous les enfants et leur réussite. Cela a exigé la mise en avant d'un certain nombre de principes généraux pour aider à concrétiser ces intentions sur lesquelles les concepteurs du curriculum au Mali se sont appuyés à savoir que :

- tout enfant peut réussir si on lui donne les moyens et le temps. Le rythme et la façon d'apprendre varient d'un enfant à l'autre. Il est donc important que le maître s'adapte à ses élèves qui doivent être constamment encouragés selon le principe qu'il n'y a pas de petites réussites. Dans l'Enseignement Fondamental, l'école doit bannir l'exclusion et réaffirmer sa volonté de transmettre à tous les enfants une culture et une formation communes ;

- le Curriculum doit favoriser l'autonomie de l'élève en prenant en compte le principe que le savoir se construit chez l'apprenant qui est agent actif de sa formation pour la pérennisation des savoirs afin de conduire au développement des compétences. Partant du principe que l'école est un lieu privilégié pour la formation de l'individu, le maître favorisera chez l'élève une participation active à sa formation en lui proposant des activités d'apprentissage appropriées ;

- l'interdisciplinarité vise l'intégration des savoirs qui conduit à faire servir ce que l'on a appris dans une discipline aux apprentissages dans une autre discipline. C'est aussi, et surtout développer la capacité d'établir des liens, fait essentiel dans une perspective d'éducation continue et développement des compétences ;

- l'approche par compétences vise à ce que l'élaboration du Curriculum soit centrée d'abord et avant tout sur la définition des compétences attendues que l'élève devra acquérir au cours d'une séquence de formation. Pour définir ces compétences, il faut avoir une connaissance précise des objectifs et aussi des activités à effectuer. Il s'agit de prêter d'abord attention à la fin d'une séquence de formation et, par la suite, de formuler la compétence requise pour réaliser la tâche décrite ;

- en vertu du fait que « c'est bien la langue maternelle qui garantit le décollage intellectuel de l'enfant dès le début de sa scolarité » et en fonction des résultats des expérimentations

d'introduction des langues nationales, il a été décidé l'utilisation concomitante de la langue officielle et des langues d'enseignement ;

- les résultats des recherches et expérimentations ont conduit à l'adoption de la Pédagogie Convergente comme fondement essentiel du curriculum de l'Enseignement Fondamental. Le nouveau curriculum de l'Enseignement Fondamental intégrera comme méthodes pédagogiques les innovations connues et expérimentées dans les écoles (Pédagogies par objectifs, Programme de Formation et d'Information en Environnement –PFIE ; Education à la vie Familiale et en matière de Population- EvF/EmP, Education à la culture de la Paix et des Droits de l'Homme).

Tout ce qui précède commande l'adoption et l'application de méthodes pédagogiques appropriées ainsi que la prise en compte des activités et situations d'apprentissage dans l'élaboration du Curriculum.

Les principes pédagogiques ci dessus indiqués seront complétés dans leur mise en œuvre par un ensemble d'autres concepts devant permettre le passage d'une pédagogie traditionnelle vers une pédagogie active c'est à dire :

- * une pédagogie axée sur l'apprenant, sur son vécu et son environnement ;
- * une pédagogie différenciée ;
- * une pédagogie de groupe ;
- * une pédagogie de projets éducatifs ;
- * une démarche de résolution de situations problèmes ;
- * des activités et réalisations des élèves à partir d'expériences de vie.

Le nouveau curriculum sera adapté au développement de l'enfant, à l'évolution du milieu. Il respectera et intégrera les valeurs sociales, morales et culturelles maliennes tout en assurant l'ouverture sur la civilisation universelle et la technologie moderne.

2.2. Processus de Prise de Décision et Contenus des Programmes d'Enseignement

L'utilisation de l'approche participative dans la conception et dans l'élaboration des Programmes d'Enseignement est une option fondamentale du PRODEC.

Les différents acteurs du système éducatif interviennent dans ce processus en fonction des étapes de développement du curricula. Les différentes étapes sont les suivantes :

- la conception du projet de curriculum ;
- la rédaction du projet ;
- la mise à l'essai du projet ;
- la validation du projet ;
- l'application du curriculum validé ;
- le suivi et évaluation de l'élaboration du curriculum.

Dans le processus d'élaboration certains acteurs sont consultés pour avis et d'autres sont associés à la conception ou à l'exécution d'une décision. Ce qu'il faut retenir est que l'ensemble des acteurs se trouve à chaque étape mobilisé d'une façon ou d'une autre.

Le tableau qui suit met en relief le niveau de participation de chaque acteur dans le processus d'élaboration du Curriculum.

	Services Centraux Instituts de Recherche et de Formation	CT (PRODEC)	Conseil supérieur de l'éducation	Unité de Curriculum	Académie d'Ens CAP	Syndicats	APE et Partenaires sociaux
Conception	X	X		X	X	X	X
Rédaction	X			X	X	X	X
Mise à l'essai	X			X	X	X	X
Validation	X	X	X	X	X	X	X
Application	X			X	X	X	X
Suivi Évaluation	X			X	X	X	X

Légende : X signifie participation effective des acteurs.

Les méthodes et stratégies adoptées dans l'élaboration des programmes d'enseignement s'inscrivent dans une dynamique de collaboration entre les Autorités de l'Education et les autres partenaires de l'école. Elles s'articulent autour des points suivants :

- l'élaboration d'un plan de communication à la fois vertical et horizontal pour une adhésion effective de tous les acteurs ;
- l'établissement d'un schéma d'élaboration du curriculum ;
- l'élaboration d'un schéma d'implantation du Curriculum ;
- et la formation du personnel pour chaque étape particulière.

Par ailleurs, il convient de signaler que de nombreuses innovations sont prévues dans les programmes d'enseignement dans les années à venir. Ces innovations font suite aux nombreuses concertations élargies entreprises par le département de l'éducation dès les premières années de la décennie écoulée. Les études menées plus tard dans le cadre du PRODEC ont également souligné la pertinence de ces innovations et ont recommandé leur prise en compte dans le contenu des nouveaux curricula. Il s'agit entre autres de l'introduction :

- **des activités pratiques dirigées (APD)** : ces activités pratiques devront permettre une meilleure assimilation des cours théoriques mais également une insertion harmonieuse des apprenants dans le milieu surtout pour ceux qui n'auront pas pour une raison ou une autre la chance de poursuivre les études ;

- **l'éducation en matière de vie familiale, de population et de santé** en vue de permettre aux jeunes adolescents de faire plus tard face aux nouveaux problèmes émergents relatifs aux problèmes de population, de planning familial, de maladies sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA ainsi que de santé de la reproduction ;

- **l'éducation environnementale à l'école**. Dans ce cadre, il convient de noter qu'un programme de formation et d'information en éducation environnementale (PFIE) est en expérimentation au Mali. La généralisation de ce programme à l'ensemble du système éducatif permettra aux nouvelles générations de faire face de façon efficace aux problèmes

environnementaux comme la désertification et à d'autres phénomènes de dégradation de l'environnement ;

- l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la paix :

Cette innovation a pour objectif d'appuyer la démocratie naissante au Mali à travers le développement chez les élèves des notions et des attitudes de tolérance et de respect des droits de l'homme tant sur le plan national que sur le plan international. Elle devra en outre permettre la culture de la paix chez le jeune malien, adulte de demain. Un des articles fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que l'éducation doit contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension mutuelle entre tous les peuples . Fidèle à sa tradition de peuple épris de paix et de justice, les nouveaux curricula du système éducatif du Mali prendront en compte les aspects suivants :

* le renforcement du système des écoles associées ou jumelées permettant aux jeunes maliens de connaître les jeunes du monde entier à travers un système organisé d'échanges d'élèves ;

* le développement de la politique de clubs du système des Nations Unies comme les clubs UNESCO en vue de leur permettre de mieux comprendre les valeurs universelles de solidarité, de tolérance et d'humanisme qui sous tendent les institutions internationales ;

* l'introduction dans les programmes de l'histoire des grandes civilisations du monde entier . Cet enseignement mettra en relief l'identité humaine générique et la parenté culturelle entre tous les peuples du monde ;

* l'institutionnalisation du système de colonies de vacances en vue de permettre aux enfants du Mali, de voyager, de se frotter aux autres enfants du monde, de les connaître ainsi que de les aimer et de pouvoir vivre avec eux en paix et dans le respect mutuel au cours du 21^{ème} siècle ;

* le renforcement de l'éducation civique et morale ainsi que des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement.

La République du Mali fait sienne la déclaration de l'UNESCO selon laquelle la violence naissant dans l'esprit de l'homme, c'est dans cet esprit qu'il faudra cultiver les valeurs d'humanisme, de paix, de tolérance et de compréhension mutuelle et ceci ne saurait être effectif qu'à travers l'éducation et la formation.

- **L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication:** Cette introduction se fera dès les premières années de l'école en vue de permettre au Mali de relever les nouveaux défis qu'imposent la révolution technologique comme l'informatique et la cybernétique.
- Par ailleurs, des dispositions législatives et réglementaires incitatives seront prises par le Gouvernement du Mali pour vulgariser les Cyber Café et l'utilisation de l'internet en vue de permettre aux jeunes maliens de communiquer et d'échanger avec les autres jeunes du monde sur tous les domaines de la vie contemporaine et surtout sur les grands enjeux et les grands problèmes émergents de notre époque;

- **le développement de la recherche scientifique et technologique de haut niveau** dans les institutions universitaires pour une meilleure prise en charge de nouveaux problèmes émergents introduits par l'intégration sous régionale et régionale ainsi que par la mondialisation. Dans les années à venir, des dispositions adéquates seront prises en vue de permettre à l'Université du Mali d'assumer pleinement les missions classiques dévolues à toute institution universitaire à savoir l'enseignement, la recherche et les services à rendre à la communauté.

2.3. Stratégies d'Apprentissage et Politiques

La réforme des programmes d'enseignement et l'utilisation de la pédagogie convergente dans l'enseignement constituent des stratégies d'enseignement majeures dans le PRODEC. Pour pallier les difficultés majeures inhérentes aux anciens programmes en vigueur, le PRODEC procédera à une utilisation de l'approche par compétences dans les nouveaux curricula qui seront bâtis sur un bloc unique de 9 ans. Signalons au passage qu'une compétence se définit comme une combinaison de plusieurs activités ou opérations ou de plusieurs connaissances différentes et complémentaires nécessaires pour produire un objet, effectuer une réalisation, une tâche. Autrement dit, une compétence est un ensemble de savoirs, de savoir faire, de savoir être constatés

et mesurés permettant à une personne d'accomplir de façon adaptée une tâche ou un ensemble de tâches.

Les grandes orientations de la politique éducative du Mali stipulent que l'enseignement fondamental est un bloc unique de neuf (9 ans) articulé en quatre niveaux. Il accueille les enfants à partir de 6 ans. L'instauration du bloc unique entraîne la suppression du cloisonnement existant entre le 1er et le 2ème cycle, permettant ainsi d'organiser une formation de base commune pour tous les enfants.

Le curriculum de l'enseignement fondamental sera organisé par niveaux et par la mise en place d'unités pédagogiques de base comprenant au moins deux années scolaires. Cette organisation permettra une plus grande coopération entre les enseignants du même niveau. L'articulation par niveau est la suivante :

Niveau 1 (initiation): 2 ans: 1ère et 2^{ème} années

Niveau 2 (aptitude): 2 ans: 3ème et 4^{ème} années

Niveau 3 (consolidation): 2 ans : 5ème et 6ème années

Niveau 4 (orientation): trois ans: 7ème, 8ème et 9ème années

Chaque niveau sera défini en fonction de seuils de compétences. La première année d'un niveau est une année d'acquisitions nouvelles, la seconde, une année de renforcement. Dans le niveau 4, on compte une année d'acquisitions nouvelles, une année de renforcement et une année de perfectionnement.

Les apprentissages seront dorénavant fondés sur un ensemble de savoirs intégrés et utiles pour effectuer différentes opérations de la vie courante et non pas sur des savoirs morcelés et perçus isolément. En vue d'adapter l'école aux réalités socio-culturelles et économiques de l'apprenant, le PRODEC à travers la Pédagogie Convergente, se fixe également comme stratégie l'extension progressive de l'expérience actuelle d'utilisation des langues maternelles dans le système formel concomitamment avec le français à toutes les aires linguistiques du pays.

La pédagogie convergente est définie comme l'ensemble des activités d'apprentissage pratiquées dans les différentes disciplines de l'enseignement par un groupe d'apprenants.

L'objectif de la pédagogie convergente est d'amener les enfants à une véritable appropriation de la langue maternelle, ensuite les inciter à suivre le même cheminement pour l'acquisition d'autres langues. La maîtrise de la langue maternelle facilite l'apprentissage des autres langues. Il ressort des principes méthodologiques généraux de la pédagogie convergente qu'elle est une pédagogie axée sur l'apprenant, sur son vécu et sur son environnement. Cette méthodologie comprend 3 étapes essentielles à savoir la libération de la parole, la construction du discours et la structuration du discours.

La pédagogie convergente a été introduite au Mali en octobre 1987 dans deux écoles fondamentales de Ségou. Les objectifs pédagogiques à atteindre, la progression des travaux ainsi que la répartition des heures attribuées dans l'horaire à chacune des langues (bamanankan et français) ont été fixés au cours de différentes rencontres entre le CIAVER et les institutions maliennes de recherche en pédagogie. L'acquisition d'un bilinguisme fonctionnel reste un des objectifs fondamentaux de la pédagogie convergente. Avant la généralisation de cette pédagogie au Mali, deux séries d'évaluation ont été conduites en 1993. L'une par l'Université de Mons Hainaut en Belgique et l'autre par l'ex-Institut Pédagogique National du Mali. Les épreuves portaient sur l'aptitude à la réception du français comme seconde langue (FSL), l'aptitude à la production du FSL, l'expression écrite et la rédaction ainsi que la compréhension à la lecture. Les résultats de ces évaluations ont montré 95% de réussite en bamanankan, 50% de réussite en français, 91% en compréhension de l'oral, 66% en rédaction et 87,4% de réussite en orthographe. Les élèves ont été testés en français en ce qui concerne la compréhension à l'oral, la rédaction et l'orthographe. En conclusion aux études qu'ils ont menées, les évaluateurs ont mis un accent particulier sur les avantages de la recherche action, la formation des enseignants, l'élaboration des matériaux pédagogiques, le développement de la recherche ainsi que l'introduction de la pédagogie convergente dans l'enseignement préscolaire et son extension à l'alphabétisation des adultes et à la vie publique.

Au niveau de l'enseignement Fondamental, l'articulation de la langue maternelle et du français se fera selon le schéma suivant, à savoir :

- 1ère année : médium d'enseignement : Langue maternelle ;
- 2^{ème} année : médium d'enseignement: langue maternelle ;

matière: langue seconde (français) ;

- 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années : médiums d'enseignement : langue maternelle (50% du temps horaire) et français (50% du temps horaire); l'objectif ultime étant de parvenir à un bilinguisme fonctionnel au bout des 6 années. A partir de la 7^{ème} année, la langue maternelle sera enseignée comme matière.

Par ailleurs, pour plus d'efficacité pédagogique, les structures d'encadrement seront renforcées dans les écoles, les CAP et dans les IFM. Dans le dispositif prévu par le PRODEC, l'école constituera le lieu privilégié de formation continue des enseignants. A ce titre, le Directeur d'école sera le premier responsable de la formation des enseignants.

2.4. Les Stratégies d'évaluation

La mise en œuvre de nouveaux curricula dans le cadre du PRODEC exige des changements très profonds aussi bien au niveau des systèmes d'évaluation formative qu'à celui des systèmes d'évaluation standardisée. Le PRODEC entend promouvoir la culture de l'évaluation en appuyant le système par :

a)- la formation des équipes centrales, régionales et locales ainsi que les maîtres, les animateurs de Centres d'Alphabétisation et des CED en méthodes et techniques modernes d'évaluation des apprentissages. Ces méthodes et techniques porteront, entre autres, sur :

- **l'évaluation diagnostique** permettant aux enseignants de développer leurs capacités de diagnostic des difficultés des élèves et d'observation de la classe pour mieux aider les élèves dans leurs apprentissages. A cet effet, les enseignants seront formés aux techniques d'observation de la classe. Ils seront également formés à la mise en commun des résultats de leurs analyses avec ceux d'autres collègues afin d'enrichir un répertoire de références didactiques sur les élèves en difficultés. Ces résultats devront leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des activités de rattrapage, de mise à niveau ou d'enrichissement pour les élèves qui en ont besoin. Ils pourront également, en cas de besoin, faire appel à la collaboration des parents d'élèves et d'autres membres de la communauté pour assurer aux élèves plus faibles un soutien continu ;

- **l'évaluation formative** permettant de juger l'élève par rapport aux objectifs à atteindre et à l'aider à progresser dans l'apprentissage plutôt que de juger l'élève par rapport aux autres (pédagogie corrective et différenciée). L'enseignant bien formé devra contribuer, par sa réflexion

et par son expérience, à améliorer le système d'évaluation en vigueur dans le sens d'une meilleure prise en compte du cheminement de l'élève et de son engagement personnel dans sa propre formation. Il doit en outre développer chez l'élève la capacité de s'auto-évaluer et de se situer lui-même non par rapport aux autres mais par rapport aux objectifs à atteindre ;

- **l'évaluation standardisée** permettant aux équipes centrales, régionales et locales d'élaborer des tests standardisés de savoir et de savoir-faire, de les administrer, de traiter et d'analyser les données ainsi que d'en interpréter les résultats. Dans l'utilisation des tests, les équipes devront donner des exercices faisant appel au raisonnement et à l'esprit créateur de l'élève et conformément à l'esprit des nouveaux curricula (approche par compétence) plutôt qu'à sa seule capacité de mémoriser et de reproduire.

b)- le renforcement des capacités institutionnelles des structures chargées de politiques et d'activités de suivi et d'évaluation continue et standardisée des apprentissages au niveau central, régional et local . Ces structures seront équipées en matériels informatiques et en logistiques.

L'évaluation portera sur des apprentissages significatifs et non pas seulement sur le degré d'acquisition de connaissances déconnectées de la vie courante (cf. l'approche par compétences dans les nouveaux curricula).

Par ailleurs, on procédera à une évaluation régulière des curricula en vue de leur adaptation constante aux théories nouvelles de la psychologie de l'apprentissage et de la didactique, notamment celle des langues, mais aussi et surtout aux réalités du milieu et aux changements modernes de technologies de l'éducation. Pour plus d'efficacité dans les stratégies d'évaluation, il est prévu également de mettre en place un dispositif et un mécanisme efficaces de suivi et d'évaluation des apprentissages tant au niveau national que régional et local. A cet égard, un Bureau Technique Permanent sera créé au niveau central. Cette cellule travaillera avec des équipes techniques pluridisciplinaires régionales et locales en vue de mieux répondre aux préoccupations des acteurs régionaux et locaux.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. PRODEC : Les Grandes Orientations de la Politique Educative au Mali, Janvier 2000.
2. PRODEC : Cadre Général d'Orientation du Curriculum de l' Enseignement Fondamental du Mali, Mars 2000.
3. Mali : Bilan de l'Education Pour Tous à l'an 2000.
4. Mali : EPT 2015, Document Cadre de Stratégie Nationale, Mai 2001.
5. Mali : CPS, Annuaire Statistiques de l'Education , 1998-1999.

LISTE DES ABREVIATIONS

APD	Activités Pratiques et Dirigées
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CED	Centre d'Education pour le Développement
CFEPCEF	Certificat de Fin d'Etudes du Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental
CIAVER	Centre International Audio Visuel de Recherche en Education
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
DEF	Diplôme d'Etudes Fondamentales
EDV	Ecole du Village
ENSUP	Ecole Normale Supérieure
ENSEC	Ecole Normale Secondaire
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FLASH	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMPOS	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie
FPI	Formation Professionnelle Initiale
FSJE	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
IFM	Institut de Formation de Maîtres
IPEG	Institut Pédagogique d'Enseignement Général

IPR/ISFRA	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée
IUG	Institut Universitaire de Gestion
MLA	Monitoring Learning Achievement
MSC	Maître du Second Cycle
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
PAQE	Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs Pays de la CONFEMEN
PASSE	Programme d'Ajustement Structurel du Secteur de l'Education
PDEB	Projet de Développement de l'Education de Base
PESG	Professeur d'Enseignement Secondaire Général
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
ZAF	Zone d'Alphabétisation Fonctionnelle